

**Les jouets connectés
s'amuse avec nos données
personnelles**

	Les jouets connectés s'amuse avec nos données personnelles
---	---

Une étude technique menée par plusieurs associations de défense des consommateurs dénonce les failles de sécurité et les CGU de plusieurs jouets connectés.



À seulement quelques semaines de Noël, l'association de défense des consommateurs UFC-Que Choisir part en croisade contre les jouets connectés. Cette étude, faite de concert avec l'association norvégienne Forbrukerradet s'attarde sur deux jouets en particulier : la poupée Cayla et le robot i-Que.

Une connexion Bluetooth vulnérable

Sont tout d'abord dénoncées des failles de sécurité qui entourent le protocole Bluetooth. La connexion entre les jouets et le smartphone se fait sans aucun code d'accès. Étant donné qu'ils sont munis d'un micro, un tiers se situant à moins de 20 mètres peut s'y connecter et entendre les échanges avec l'enfant. Il pourrait même prendre le contrôle total du jouet.

La protection des données personnelles passe à la trappe

L'UFC-Que choisir s'en prend aussi la sécurité des données personnelles. Malgré la loi « Informatique et libertés », les conditions contractuelles autorisent la collecte des données vocales. « Ces données peuvent ensuite être transmises, notamment à des fins commerciales, à des tiers non identifiés. Les données sont aussi transférées hors de l'Union européenne, sans le consentement des parents » explique l'UFC.

Enfin pour couronner le tout, ces jouets font du placement produit : « l'étude a ainsi révélé que Cayla et i-Que prononcent régulièrement des phrases préprogrammées, faisant la promotion de certains produits – notamment des produits Disney ou des références aux dessins animés de Nickelodeon ». L'association de consommateur a donc décidé de saisir la CNIL afin qu'elle contrôle le respect de la protection de données personnelles, ainsi que la DGCCRF pour qu'elle sanctionne les manquements aux dispositions légales et réglementaires sur la sécurité.

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité », « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
(Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : L'UFC-Que Choisir épingle
les jouets connectés sur la sécurité des données personnelles
– CNET France